

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire, tenue ce mardi 11 août 2009, à 20h, à la salle des délibérations du Conseil à l'Hôtel de ville, sous la présidence de monsieur Yvon Boucher, maire, et à laquelle assistent M<sup>me</sup> Huguette Beauregard, conseillère et MM. Serge Gendron, Serge Viens, et Michel Denicourt conseillers.

Absent : M. Marcel Bouvier, conseiller

Est également présente la greffière, M<sup>me</sup> Louise Benoit.

#### **2009-296 Adoption des procès-verbaux des séances du 7 et 13 juillet 2009**

Une copie des procès-verbaux des séances tenues les 7 et 13 juillet 2009 a été remise à chacun des membres du conseil selon les dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (c. C-19), la greffière est dispensée de la lecture.

**Il est proposé par** : Serge Gendron  
**Appuyé par** : Huguette Beauregard

**Et résolu** que les procès-verbaux des séances du 7 et 13 juillet 2009 soient et sont adoptés en apportant la correction suivante :

À la résolution 2009-265 ajouter le texte suivant :

« Il est de plus résolu qu'à l'intérieur dudit mandat, l'avocat responsable du dossier devra contacter les parties intéressées ».

Adoptée à l'unanimité

#### **2009-297 Adoption des comptes selon la liste du 5 août 2009**

**Il est proposé par** : Huguette Beauregard  
**Appuyé par** : Serge Viens

**Et résolu** que les comptes inscrits sur la liste du 5 août 2009 soient et sont acceptés tels que présentés à savoir :

Comptes payés :

Chèques 9CH501165 à 9CH501186 pour un montant de : 63 868,09 \$

Chèques 9CH501187 à 9CH501237 pour un montant de : 502 912,55 \$

Comptes payables :

Chèques 9CH501255 à 9H501359 pour un montant de : 263 753,15 \$

Comptes recevables :

Comptes 9FD000057 à 9FD000069 pour un montant de : 19 614,11 \$

Adoptée à l'unanimité

1<sup>ère</sup> période de questions.

**2009-298 Engagement envers le MDDEP pour le respect des exigences de rejets et programme de suivi – travaux de prolongement d’égout sanitaire sur le rang Haut-de-la-Rivière Sud**

**Il est proposé par** : Michel Denicourt  
**Appuyé par** : Serge Viens

**Et résolu** que dans le cadre des travaux de prolongement d’égout sanitaire sur le rang Haut-de-la-Rivière Sud à Saint-Césaire, la Ville de Saint-Césaire s’engage envers le Ministère du Développement durable, de l’Environnement et des Parcs (MDDEP), à :

- Respecter les exigences de rejets, le cas échéant, les débordements sont permis seulement en cas d’urgence;
- Suivre le programme de suivi du MAMROT;
- Transmettre les résultats du programme de suivi au MAMROT.

Adoptée à l’unanimité

**2009-299 Travaux de bordures secteur des rues Coderre, Horizon, Cécile, Paquette et Émile – mandat à BPR Infrastructure inc. pour plans et devis**

**Il est proposé par** : Serge Viens  
**Appuyé par** : Michel Denicourt

**Et résolu** de retenir les services de la firme BPR – Infrastructure inc., 1925, rue Girouard Ouest, Saint-Hyacinthe (Qué) J2S 3A5, pour la préparation des plans et devis des travaux relatifs à la construction d’une bordure et pavage comme suit :

- Secteur des rues Cécile, Horizon et Coderre, travaux à réaliser en 2009, mandat de 3 250 \$ plus les taxes applicables, tel que décrit dans l’offre du 10 août 2009;
- Secteur des rues Paquette et Émile, travaux à réaliser en 2010, mandat de 3 250 \$, plus les taxes applicables, tel que décrit dans l’offre du 10 août 2009.

Adoptée à l’unanimité

**2009-300 Entretien du monument J.-A. Provençal – quote-part de la Ville à payer**

**Il est proposé par** : Serge Gendron  
**Appuyé par** : Huguette Beauregard

**Et résolu** de verser à la Fabrique de Saint-Césaire un montant de 690,00\$ plus les taxes applicables, représentant la quote-part de la Ville de Saint-Césaire pour l’entretien du monument J.-A. Provençal.

Adoptée à l’unanimité

**2009-301      Activité de la Coopérative Jeunesse de service de Saint-Césaire le 13 août 2009 à la halte routière - autorisation**

**Il est proposé par**       : Huguette Beauregard  
**Appuyé par**               : Serge Viens

**Et résolu** d'autoriser l'organisme Coopérative Jeunesse de service de Saint-Césaire à organiser le jeudi 13 août 2009 de 17h à 20h un souper hot-dog et maïs sur le terrain de la halte routière afin de souligner la fermeture officielle de la Coopérative.

Adoptée à l'unanimité

**2009-302      La Route des Champs – rallye vélo le 29 août 2009 – autorisation**

**Il est proposé par**       : Michel Denicourt  
**Appuyé par**               : Serge Gendron

**Et résolu** d'autoriser le responsable du Parc Régional linéaire La Route des Champs à organiser un Rallye vélo le 29 août 2009 suivi d'un souper à la halte d'accueil de la piste cyclable au 1430, rue Notre-Dame à Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité

**2009-303      La Guignolée 2009 – demande de panneaux publicitaires par le Centre d'Action Bénévole de Saint-Césaire**

**Considérant que** le 21 novembre 2009 aura lieu la Guignolée des Chevaliers de Colomb sur le territoire de la Ville de Saint-Césaire ;

**Considérant** qu'un comité composé de représentants du Centre d'Action Bénévole de Saint-Césaire, de la Ville de Saint-Césaire et des Chevaliers de Colomb a été formé pour l'organisation de cette activité;

**Considérant que** le Centre d'Action Bénévole de Saint-Césaire adresse une demande à la Ville afin que celle-ci puisse installer des panneaux à différents endroits de la municipalité pour annoncer l'évènement

**En conséquence :**

**Il est proposé par**       : Serge Viens  
**Appuyé par**               : Huguette Beauregard

**Et résolu** d'accepter de préparer et d'installer des panneaux aux entrées de ville ainsi qu'en face de l'Hôtel de Ville, annonçant la Guignolée le 21 novembre 2009 et ce, aux frais de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

**2009-304 Zone de stationnement sur l'avenue du Frère-André - modification**

**Considérant que** Mamie Pom, Centre de la petite enfance, fait mention dans une correspondance d'une problématique reliée au stationnement du côté nord de l'avenue du Frère-André, face à leur propriété;

**Considérant** la recommandation du responsable des travaux publics;

**En conséquence :**

**Il est proposé par** : Serge Gendron  
**Appuyé par** : Huguette Beauregard

**Et résolu** de modifier le stationnement sur la rue du Frère-André comme suit :

Stationnement interdit du lundi au vendredi inclusivement, entre 7h et 19h, dans la zone située du côté nord de l'avenue du Frère-André partant près de la borne-fontaine à l'ouest du numéro civique 1794 direction ouest jusqu'à la limite de cette avenue.

Adoptée à l'unanimité

**2009-305 Fermeture et cession de droits sur un ancien chemin sur le rang Haut-de-la-Rivière Nord apparaissant sur le lot 1 593 241**

**Considérant que** la propriété sise au 143, rang du Haut-de-la-Rivière Nord à Saint-Césaire est en voie d'être vendue;

**Considérant que** le certificat de localisation de cette propriété nous montre qu'une partie du lot 1 593 241 est un ancien chemin public désaffecté;

**Considérant qu'**afin de régulariser le dossier il y aurait lieu de procéder à la fermeture de cet ancien chemin;

**En conséquence :**

**Il est proposé par** : Michel Denicourt  
**Appuyé par** : Serge Viens

**Et résolu** que la Ville de Saint-Césaire déclare la fermeture de la partie de l'ancien chemin faisant maintenant partie du lot 1 593 241 du cadastre du Québec tel que montré sur le certificat de localisation de Juair & Robichaud, a. g., minute 2520;

**Que** la Ville de Saint-Césaire renonce et cède tous ses droits quant à cette partie de chemin ainsi fermé;

**Il est de plus résolu que** le maire ou en son absence, le maire suppléant et la greffière ou en son absence, la greffière adjointe, soient et sont autorisés à signer tout contrat afin de céder par bons et valables titres cet ancien chemin au propriétaire du lot 1 593 142.

Adoptée à l'unanimité

**2009-306 Programme d'aide du réseau routier municipal – approbation de dépenses pour le montant subventionné**

**Il est proposé par** : Huguette Beauregard  
**Appuyé par** : Serge Gendron

**Et résolu que** le Conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins municipaux pour un montant subventionné de 15 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports.

**Que** les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Adoptée à l'unanimité

**2009-307 Les Développements Édouard Viens inc. – réception finale Phase II des travaux municipaux**

**Considérant** l'entente relative à des travaux municipaux intervenue entre la Ville de Saint-Césaire et Les Développements Édouard Viens inc.

**Considérant** la recommandation de M. Luc Malo, ing. de la firme Teknika HBA concernant la réalisation des dits travaux;

**En conséquence:**

**Il est proposé par** : Serge Viens  
**Appuyé par** : Huguette Beauregard

**Et résolu** de faire la réception finale de la Phase II des travaux réalisés sur le Carré Édouard et l'avenue Viens à Saint-Césaire dans le cadre de l'entente avec Les Développements Édouard Viens inc., tel que recommandé dans la lettre de la firme Teknika HBA du 10 juillet 2009.

Adoptée à l'unanimité

**2009-308 Les Développements Édouard Viens inc. – réception provisoire Phase III des travaux municipaux**

**Considérant** l'entente relative à des travaux municipaux intervenue entre la Ville de Saint-Césaire et Les Développements Édouard Viens inc.

**Considérant** la recommandation de M. Luc Malo, ing. de la firme Teknika HBA concernant la réalisation des dits travaux;

**En conséquence:**

**Il est proposé par** : Michel Denicourt  
**Appuyé par** : Serge Gendron

**Et résolu** de faire la réception provisoire de la Phase III des travaux réalisés sur l'avenue Viens à Saint-Césaire dans le cadre de l'entente avec Les Développements Édouard Viens inc., tel que recommandé dans la lettre de la firme Teknika HBA du 10 juillet 2009.

Adoptée à l'unanimité

**2009-309 Décompte progressif no 1 des travaux de réfection sur la rue Bouthillier – paiement à Excavations St-Césaire inc.**

**Il est proposé par** : Michel Denicourt  
**Appuyé par** : Serge Viens

**Et résolu** de payer à la compagnie Excavations St-Césaire inc., un montant de 38 419,15 \$, taxes incluses, représentant le décompte progressif no 1 des travaux exécutés jusqu'au 24 juillet 2009 pour la réfection de la rue Bouthillier, tel que recommandé par BPR-Infrastructure inc. le 4 août 2009 et dont le paiement sera pris à même les surplus non affectés du fonds général tel qu'autorisé par la résolution 2009-268.

Adoptée à l'unanimité

**2009-310 Décompte progressif no 1 des travaux de réfection sur la rue Duhamel – paiement à Excavations St-Césaire inc.**

**Il est proposé par** : Huguette Beauregard  
**Appuyé par** : Serge Gendron

**Et résolu** de payer à la compagnie Excavations St-Césaire inc., un montant de 45 853,25 \$, taxes incluses, représentant le décompte progressif no 1 des travaux exécutés jusqu'au 24 juillet 2009 pour la réfection de la rue Duhamel, tel que recommandé par BPR-Infrastructure inc. le 4 août 2009 et dont le paiement sera pris à même les surplus non affecté du fonds général tel qu'autorisé par la résolution 2009-268.

Adoptée à l'unanimité

**2009-311 Décompte progressif no 2 des travaux de réfection sur l'avenue Nadeau – paiement à Excavations St-Césaire inc.**

**Il est proposé par** : Serge Viens  
**Appuyé par** : Serge Gendron

**Et résolu** de payer à même le règlement d'emprunt n° 149 à la compagnie Excavations St-Césaire inc., un montant de 71 595,72 \$, taxes incluses, représentant le décompte progressif no 2 des travaux exécutés jusqu'au 24 juillet 2009 pour la réfection de l'avenue Nadeau, tel que recommandé par BPR-Infrastructure inc. le 4 août 2009.

Adoptée à l'unanimité

**2009-312 Achat d'un système électromagnétique d'adoucisseur d'eau pour le puits # 2**

**Il est proposé par** : Serge Viens  
**Appuyé par** : Huguette Beauregard

Et résolu de faire l'achat à la compagnie Hydro-Techniques M.P.B. inc, d'un système électromagnétique d'adoucisseur d'eau pour installer au puits # 2, au coût de 12 700\$ plus les frais d'installation de 175\$ et les taxes applicables, le tout tel que décrit dans l'offre de ladite compagnie en date du 2 juin 2009.

Adoptée à l'unanimité

**2009-313 Pavage du stationnement au complexe sportif - contrat**

**Il est proposé par** : Michel Denicourt  
**Appuyé par** : Huguette Beauregard

**Et résolu** d'accorder le contrat de pavage de l'agrandissement du stationnement au complexe sportif à la compagnie Asphalte des Cantons, division Sintra inc., pour le prix de 10 500 \$, plus les taxes applicables, le tout tel que décrit dans leur soumission du 3 mars 2009.

Adoptée à l'unanimité

**2009-314 Préparation des rues Bienvenue et Denicourt – budget**

**Il est proposé par** : Huguette Beauregard  
**Appuyé par** : Serge Viens

**Et résolu** d'accorder un budget de 20 000 \$, plus les taxes, au responsable des travaux publics pour la préparation des rues Bienvenue et Denicourt, c'est-à-dire, pour le nivellement, la compaction, l'achat de pierre, différentes pièces d'aqueduc et d'égout ainsi que le transport.

Adoptée à l'unanimité

**2009-315 Pavage d'une partie de l'avenue Bienvenue – contrat**

**Il est proposé par** : Michel Denicourt  
**Appuyé par** : Serge Gendron

**Et résolu** d'accorder le contrat de pavage d'une partie de l'avenue Bienvenue à la compagnie Sintra inc., 101, rue Sintra, St-Alphonse-de-Granby (Qué) J0E 2A0, pour 200 tonnes métriques à 101 \$/tm au coût total de 20 200 \$, plus les taxes applicables, tel que décrit dans leur soumission du 22 juin 2009.

Adoptée à l'unanimité

**2009-316 Pavage d'une partie de l'avenue Denicourt – contrat**

**Il est proposé par** : Michel Denicourt  
**Appuyé par** : Huguette Beauregard

**Et résolu** d'accorder le contrat de pavage d'une partie de l'avenue Denicourt à la compagnie Sintra inc., 101, rue Sintra, St-Alphonse-de-Granby (Qué) J0E 2A0, pour 200 tonnes métriques à 101 \$/tm au coût total de 20 200 \$, plus les taxes applicables, tel que décrit dans leur soumission du 22 juin 2009.

Adoptée à l'unanimité

**2009-317 Préparation et pavage d'une partie de la rue Horizon – contrat**

**Il est proposé par** : Serge Viens  
**Appuyé par** : Huguette Beauregard

**Et résolu** d'accorder le contrat de préparation et pavage d'une partie de la rue Horizon à la compagnie Excavations St-Césaire inc., 255, route 112, Saint-Césaire (Qué) J0L 1T0, pour un coût total de 21 684\$, plus les taxes applicables, tel que décrit dans leur soumission du 5 août 2009.

Adoptée à l'unanimité

**2009-318 Achat de luminaires pour l'avenue Viens et le Carré Édouard**

**Il est proposé par** : Serge Viens  
**Appuyé par** : Serge Gendron

**Et résolu** d'autoriser l'achat pour l'avenue Viens et le Carré Édouard, de 7 luminaires au prix de 463 \$ chacun, plus les taxes applicables, à la compagnie Électromega Ltée, tel que décrit dans leur soumission du 2 juillet 2009.

Adoptée à l'unanimité

**2009-319 Demande à Hydro-Québec pour l'installation de luminaires sur l'avenue Viens et le Carré Édouard**

**Il est proposé par** : Serge Gendron  
**Appuyé par** : Serge Viens

**Et résolu** d'autoriser le directeur des travaux publics, M. Mario Dufresne, à faire une demande à Hydro-Québec pour l'installation de luminaires de rue sur l'avenue Viens et le Carré Édouard à Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité

**2009-320      Modification de la résolution 2009-282**

**Il est proposé par**        : Serge Gendron  
**Appuyé par**                : Michel Denicourt

**Et résolu que** la résolution 2009-282 intitulée « Achat d'un système de communication par antennes pour le traitement de l'eau potable » soit modifiée afin d'y lire « 280,37\$ » au lieu de « 207,84\$ ».

Adoptée à l'unanimité

**2009-321      Travaux de remplacement d'aqueduc sur la rue Notre-Dame –  
permission de voirie adressée au MTQ**

**Considérant qu'**il est devenu nécessaire de remplacer une section du réseau d'aqueduc sur un secteur de la rue Notre-Dame;

**Considérant que** la rue Notre-Dame (route 233) est de juridiction provinciale;

**Considérant qu'**il nous faut une permission de voirie avant de débiter les travaux;

**En conséquence :**

**Il est proposé par**        : Serge Viens  
**Appuyé par**                : Serge Gendron

**Et résolu** de demander au ministère des Transports une permission de voirie pour l'exécution des travaux de remplacement d'aqueduc sur la section de la rue Notre-Dame (route 233) située entre l'avenue du Frère-André et l'avenue Denicourt et d'autoriser le directeur général à signer tous les documents nécessaires à cette permission.

Adoptée à l'unanimité.

**2009-322      Mandat à Groupe XYZ Civitas inc., a.g. pour description d'une  
servitude d'égout pluvial provenant de la rue Notre-Dame**

**Il est proposé par**        : Serge Viens  
**Appuyé par**                : Serge Gendron

**Et résolu** de retenir les services de Groupe XYZ Civitas inc., a.g., pour la description d'une servitude d'un égout pluvial provenant de la rue Notre-Dame et longeant les lots 1 592 534, 1 592 538, 1 592 542 et 1 592 543 de la Ville de Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité

**2009-323 Adoption du règlement 92-2005-28 concernant les dispositions particulières aux usages commerciaux**

**Considérant que** copie de règlement a été remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur des délais prévus à l'article 356 de la LCV;

**Considérant que** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture;

**Considérant que** mention est faite de l'objet du règlement et de sa portée;

**En conséquence :**

**Il est proposé par** : Huguette Beauregard

**Appuyé par** : Michel Denicourt

**Et résolu** que le règlement intitulé « Règlement numéro 92-2005-28 modifiant le règlement de zonage 92-2005 concernant les dispositions particulières aux usages commerciaux » soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

**2009-324 Adoption du 1<sup>er</sup> projet de règlement 92-2005-30 modifiant le zonage**

**Il est proposé par** : Serge Viens

**Appuyé par** : Huguette Beauregard

**Et résolu** que le 1<sup>er</sup> projet de règlement intitulé « Règlement numéro 92-2005-30 modifiant le règlement de zonage 92-2005 concernant les usages autorisés dans la zone 140 » soit et est adopté tel que présenté.

**Que** l'assemblée publique de consultation sur ce projet est fixée au 9 septembre 2009 à 20h en la Salle du conseil de l'Hôtel de Ville.

Adoptée à l'unanimité

**2009-325 Avis de motion – règlement modifiant le règlement de zonage concernant les usages dans la zone 140**

Avis de motion est donné par Mme Huguette Beauregard, conseillère, à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, tenue un jour ultérieur, un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 92-2005 concernant les usages dans la zone résidentielle 140 afin de permettre les habitations bifamiliales jumelées.

**2009-326 Adoption du 1<sup>er</sup> projet de règlement 92-2005-31 modifiant le zonage**

**Il est proposé par** : Serge Gendron

**Appuyé par** : Michel Denicourt

**Et résolu** que le 1<sup>er</sup> projet de règlement intitulé « Règlement numéro 92-2005-31 modifiant le règlement de zonage 92-2005 afin d'agrandir la zone agricole 526 à même la zone agricole 514 » soit et est adopté tel que présenté.

**Que** l'assemblée publique de consultation sur ce projet est fixée au 9 septembre 2009 à 20h en la Salle du conseil de l'Hôtel de Ville.

**Il est de plus résolu** de demander un avis à la MRC de Rouville en fonction de l'article 58.5 de la *Loi sur la protection et les activités agricoles* (LPTAA), à l'effet que la modification envisagée serait conforme au schéma d'aménagement, ou le cas échéant, aux mesures de contrôle intérimaire de la MRC.

Adoptée à l'unanimité

**2009-327      Avis de motion – règlement modifiant le règlement de zonage concernant l'agrandissement de la zone agricole 526 à même la zone agricole 514**

Avis de motion est donné par M. Serge Gendron, conseiller, à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, tenue un jour ultérieur, un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 92-2005 afin d'agrandir la zone agricole 526 à même la zone agricole 514.

**2009-328      Programme Rénovation-Québec / paiement de l'aide financière de 20 000\$ à Mme Caroline Gaudreau et M. Kevin Roy**

**Considérant que** Mme Caroline Gaudreau et M. Kevin Roy ont été sélectionnés pour une aide financière dans le cadre du Programme Rénovation-Québec 2007-2008 pour leur propriété sise au 1245-1249, rue Notre-Dame à Saint-Césaire;

**Considérant que** les travaux de rénovation de cette propriété sont terminés et ont été réalisés selon les règles de l'art;

**Considérant que** l'inspectrice en bâtiments, Mme Marie-Pierre Tremblay recommande dans son rapport du 7 août 2009, le paiement de l'aide financière promise;

**En conséquence :**

**Il est proposé par**       : Serge Viens  
**Appuyé par**               : Huguette Beauregard

Et résolu de verser à Mme Caroline Gaudreau et M. Kevin Roy l'aide financière dans le cadre du Programme Rénovation-Québec 2007-2008 au montant de 20 000 \$.

Adoptée à l'unanimité

**2009-329      Embauche d'une spécialiste en aquaforme**

**Il est proposé par**       : Huguette Beauregard  
**Appuyé par**               : Michel Denicourt

**Et résolu** d'embaucher Mme Diane Daigneault à titre de spécialiste en aquaforme au taux horaire de 25\$, date d'embauche rétroactive au 29 juin 2009.

Adoptée à l'unanimité

**2009-330 Cours de formation en sauvetage « étoile de bronze » coût d'inscription**

**Il est proposé par** : Michel Denicourt  
**Appuyé par** : Huguette Beauregard

**Et résolu** de fixer à 88 \$ le coût d'inscription du nouveau cours de formation en sauvetage « étoile de bronze » donné par le service des loisirs de Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité

**2009-331 Achat d'un détecteur de gaz**

**Il est proposé par** : Michel Denicourt  
**Appuyé par** : Serge Gendron

**Et résolu** d'autoriser l'achat pour le département de Sécurité incendie, d'un détecteur de gaz avec pompe intégré et batterie rechargeable, de la compagnie Solus Sécurité, pour le prix de 850\$, plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

Lecture de la correspondance.

2<sup>ième</sup> période de questions.

Levée de la séance.

---

Yvon Boucher  
Maire

---

Louise Benoit  
Greffière

**Certificat de crédits**

Je soussignée, Micheline Quilès, trésorière, certifie par la présente qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes : 2009-297, 2009-299, 2009-300, 2009-303, 2009-309, 2009-310, 2009-311, 2009-312, 2009-313, 2009-314, 2009-315, 2009-316, 2009-317, 2009-318, 2009-320, 2009-322, 2009-328, 2009-329, 2009-331.

---

Micheline Quilès  
Trésorière